

[L'Europe doit voter la résolution de l'ONU sur les dettes d'Etat](#)

Collectif, *Le Monde Economie*, 8 septembre 2015*



Jeudi 10 septembre, l'Organisation des Nations unies (ONU) propose au vote de l'Assemblée générale [neuf principes pour la restructuration des dettes souveraines](#). Le respect de tels principes aurait permis d'éviter les écueils de la crise grecque, où les représentants politiques ont cédé face aux exigences des créanciers, malgré leur absurdité économique et leurs conséquences sociales désastreuses. Cette résolution de salut public, restée jusqu'à présent confinée aux instances onusiennes, doit être soutenue par les Etats européens et portée dans le débat public.

La crise grecque a montré que, faute d'un cadre politique international permettant une gestion raisonnée des dettes souveraines, et en dépit de leur caractère parfois insoutenable, un Etat seul ne peut obtenir des conditions viables pour restructurer sa dette. En pleine négociation avec les institutions de la « troïka » (Fonds monétaire international – FMI –, Banque centrale et Commission européenne), la Grèce s'est ainsi confrontée à un refus obstiné de la restructuration, à rebours des recommandations du FMI lui-même.

Il y a exactement un an à New York, l'Argentine proposait à l'ONU, avec le soutien des 134 pays du G77 [la coalition rassemblant 133 pays en développement et la Chine], de mettre en place un comité visant à établir un cadre légal international pour la restructuration des dettes souveraines.

Ce comité, appuyé par les experts de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, propose aujourd'hui aux membres de l'ONU d'adopter neuf principes devant s'imposer lors de la restructuration de dettes souveraines : la souveraineté, la bonne foi, la transparence, l'impartialité, le traitement équitable, l'immunité souveraine, la légitimité, la durabilité et la règle majoritaire.

Les Etats en otage

Ces dernières décennies ont vu l'émergence d'un véritable marché de la dette auquel les Etats sont désormais contraints de se soumettre. L'Argentine, à l'initiative du processus onusien, est ainsi confrontée aux fonds « vautours » depuis la restructuration de sa dette. Ces fonds ont récemment obtenu le gel de ses avoirs aux Etats-Unis par le truchement d'un tribunal américain.

* Ce texte a été publié en anglais dans [The Guardian](#), et en grec sur le site [Neotera.gr](#).

Hier l'Argentine, aujourd'hui la Grèce, peut-être demain la France, tout pays endetté peut être, en dépit du bon sens, empêché de restructurer sa dette. L'adoption d'un cadre légal est une urgence pour assurer une plus grande stabilité financière en permettant à chaque Etat de sortir du dilemme entre l'effondrement de son système financier et sa mise sous tutelle.

Ces neuf principes réaffirment ainsi la prééminence du pouvoir politique, par le biais de la souveraineté des Etats, dans la conduite des politiques économiques. Ils limitent la dépolitisation du cadre financier qui, jusqu'aujourd'hui, ne laisse aucune alternative à l'austérité et prend les Etats en otage. L'ONU oppose ainsi à une gestion par le marché un traitement démocratique des dettes souveraines.

Une initiative comparable avait échoué en 2003 au FMI. Cette fois encore, le doute plane sur la position des Etats européens. Celle-ci est pourtant fondamentale pour la mise en application de cette résolution. Jusqu'ici, ils sont restés à l'écart du processus, ne soutenant pas la mise en place du comité.

Le feuilleton grec de cet été ne permet plus les tergiversations. Alors que le simulacre de négociations, qui a rythmé l'été des peuples européens, favorise les replis nationaux et la défiance à l'égard des institutions internationales, les Européens doivent placer les droits démocratiques au-dessus des lois du marché au sein de la gouvernance internationale. Nous appelons, donc, l'ensemble des Etats européens à voter en faveur de cette résolution.

Les signataires

Victoria Chick, économiste (University College of London)

Gabriel Colletis, économiste (Toulouse-I)

Giovanni Dosi, économiste (Scuola superiore Sant'Anna)

Heiner Flassbeck, économiste (ancien économiste en chef de la CnuCED)

James Galbraith, économiste (University of Texas, Austin)

Jacques Généreux, économiste (Sciences Po)

Martin Guzman, économiste (Columbia University)

Michel Husson, économiste et statisticien (Institut de recherches économiques et sociales)

Steve Keen, économiste (Kingston University)

Benjamin Lemoine, sociologue (Paris-Dauphine)

Mariana Mazzucato, économiste (University of Sussex)

Ozlem Onaran, économiste (University of Greenwich)

Thomas Piketty, économiste (Ecole d'économie de Paris)

Robert Salais, économiste (Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société, Centre Marc-Bloch)

Engelbert Stockhammer, économiste (Kingston University)

Bruno Théret, sociologue (Paris-Dauphine)

Xavier Timbeau, économiste (Directeur principal de l'Office français des conjonctures économiques – OFCE)

Yanis Varoufakis, économiste (ancien ministre grec de l'économie et des finances)

François Vatin, sociologue (Paris-X-Nanterre)

Sébastien Villemot, économiste (OFCE)

Gennaro Zezza, économiste (Levy Economics Institute)